

DÉPARTEMENT
S A V O I E
CANTON
BOURG-SAINT-MAURICE
COMMUNE
T I G N E S

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Égalité - Fraternité

DECISION DU MAIRE

N° 037 du 08 juin 2021

Application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution au Maire.

**OBJET**: CONTRAT POUR LA GESTION DU CAMPING DES BREVIERES À TIGNES POUR L'ÉTÉ 2021

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°D2020-05-01 du Conseil Municipal en date du 08 juillet 2020 portant délégations d'attribution en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif 2021 du budget principal de la Commune adopté le 25 mars 2021,

Considérant que la commune de Tignes est propriétaire de parcelles accueillant le camping municipal des Brévières, sur une superficie de 4,5 hectares environ à une altitude de 1650 mètres dans un site arboré,

Considérant que la commune a fait le choix de confier la gestion du camping pour l'été 2021 et a recherché un prestataire afin de remplir toutes les missions afférentes à ce camping pour la période du 15 juin au 15 septembre 2021,

Considérant que le gestionnaire aura l'exclusivité de l'exploitation, la gestion, l'entretien et la maintenance du camping à ses frais et risques,

Considérant la consultation lancée le 15 avril 2021 dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA), définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que huit offres ont été reçues,

Considérant qu'à l'issue de cette consultation l'offre de la société ACCUEIL ET NATURE S.A.S., sise La Davie – Appartement n°507 à TIGNES (73320), inscrite au RCS de Chambéry sous le numéro 89993687, représentée par Madame Nelly DUTERLAY-PONSON en qualité de Présidente, et Madame Aurore VALANCE en qualité de Directrice générale,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer et de signer avec la société ACCUEIL ET NATURE S.A.S. un contrat pour la gestion du camping des Brévières à Tignes pour l'été 2021. Ce contrat fixe en détail les droits et obligations des parties.

ARTICLE 2 : Le contrat entre en vigueur à compter du 20 mai 2021 (prise de possession des lieux) et prend fin le 03 octobre 2021 (sortie effective des lieux).

ARTICLE 3 : Le prestataire est chargé de la gestion du camping et de l'exécution de prestations de camping auprès des usagers du service. Il devra à tout moment pouvoir mettre en œuvre les matériels nécessaires pour assurer ses prestations sans interruption du service pendant toute la durée du contrat.

Les usagers ont accès au camping du 14 juin 2021 au 19 septembre 2021.

ARTICLE 4 : Le prestataire est autorisé à percevoir les recettes correspondant à toutes prestations de service qu'il serait amené à fournir dans le cadre de ses missions (prestations de camping, activité d'épicerie, activités de loisirs et sportives, et notamment la location de matériel, activité du point de restauration rapide, utilisation des bornes camping-car et caravanes, équipements mis à la disposition des usagers, etc..).

ARTICLE 5 : La mise à disposition des biens du camping par la Commune au prestataire est consentie moyennant le versement d'une redevance qui se compose d'une part fixe de 2 000 € TTC et d'une part variable égale à 10 % du montant du chiffres d'affaires HT avant impôts réalisé sur la totalité de la période de gestion.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Grenoble, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE, LE .....

Pour extrait conforme certifié par Monsieur le Maire qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tignes, le 08 juin 2021

Le Maire,

Serge REVIAL

